



POUSSAN le 6 juin 2011

Au Pr Hubert ALLEMAND  
Service Médical de la CNAMTS  
50 avenue du Professeur André Lemierre  
75020 PARIS

Objet : Mise à disposition des listes nominatives pour les médecins engagés dans le CAPI

Cher Confrère,

Je vous remercie pour la réponse que vous m'avez faite par courrier du 12 mai 2011.

J'ai transmis ce courrier aux membres de l'AMIPREF et sur le forum CAPI de discussion des médecins engagés dans le CAPI.

Les réactions de déception ont été unanimes vis-à-vis du refus de votre part de mettre à disposition les listes nominatives de nos patients que nous réclamons.

Vous nous dites « ne pas avoir d'autorisation de la CNIL pour remettre ce type de liste » mais sans nous préciser si l'autorisation a été demandée, ni les arguments d'une éventuelle réponse de la CNIL. Puisque vous envisagez de mettre à disposition les renseignements réclamés, uniquement de manière individuelle sur l'espace Pro, nous ne comprenons pas comment la CNIL pourrait s'opposer à la mise à disposition de ces informations au niveau collectif pour la patientèle de chaque médecin.

Votre proposition d'accès sur l'espace pro, aux données individuelles des patients ne répond absolument pas à l'objectif d'amélioration des pratiques que nous avons voulu développer. En effet, seules des listes peuvent permettre de repérer les patients qui pourraient bénéficier d'améliorations : créer des alarmes dans les dossiers, repérer les actions les plus importantes à mettre en place dans sa patientèle... L'accès aux données individuelles à travers un serveur informatique est fastidieux, fait le plus souvent double emploi avec les données présentes dans nos logiciels et ne répond absolument pas à notre demande.

Dans l'état actuel des outils mis à disposition par les caisses, le CAPI ne permet absolument pas d'envisager un travail professionnel d'amélioration des pratiques.

Association des **M**édecins Impliqués dans une rémunération à la **P**ERFormance sanitaire  
14 boulevard du riverain 34560 POUSSAN

Site internet : <http://www.amiperf.org>

Président : Dr Olivier ROZAND  
[o.rozand@medsyn.fr](mailto:o.rozand@medsyn.fr)

Secrétaire : Dr Jean Christophe CALMES  
[jc.calmes@gmail.com](mailto:jc.calmes@gmail.com)

Trésorier : Dr Michel GALLAND  
[michel.galland.med@wanadoo.fr](mailto:michel.galland.med@wanadoo.fr)

A ce jour, nous ne pouvons donner comme bilan du CAPI qu'un intérêt financier : un revenu supplémentaire minime, mais ne permettant pas de travailler sur sa pratique.

J'espère que vous aurez à cœur de ne pas décevoir les médecins motivés qui se sont engagés dans le dispositif que vous avez mis en place, et une mise à disposition rapide des listes nominatives serait un signal fort de votre volonté de donner vie et sens au CAPI. Si votre refus était maintenu, alors il faudrait malheureusement prévoir une extinction inéluctable d'un dispositif qui ne se sera pas donné les moyens de sa réussite.

Je vous prie d'agréer, cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Olivier ROZAND et les membres de l'AMIPERF